

Démarche : PREFECTURE 91 - Demande d'attestation d'aptitude physique pour les conducteurs d'ambulance, le transport public de personnes et le ramassage scolaire

Organisme : SESR - PGPR - Attestation VM

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Formulaire de demande d'attestation d'aptitude physique pour les conducteurs d'ambulance, le transport public de personnes et le ramassage scolaire sur le département de l'Essonne (91)

Attention : ce formulaire est uniquement pour les conducteurs d'ambulance, de transport public de personnes et le ramassage scolaire, qui souhaitent obtenir une attestation d'aptitude physique à la conduite
Pour les chauffeurs résidant ou exerçant sur le département de l'Essonne

1 - Informations sur la profession

Indiquez le type de profession

Vous pouvez indiquer plusieurs choix

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Ambulance

☐ Transport public de personnes

☐ Ramassage scolaire

2 - Informations personnelles

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

Né(e) le

Ville de naissance

Pays de naissance

Indiquez le numéro de votre permis de conduire

Le numéro de permis de conduire se trouve :

- sur le verso pour le permis nouveau modèle (en haut à gauche)
- sur le recto pour le permis ancien modèle (en bas à gauche)

3 - Coordonnées

Adresse de résidence

numéro rue code-postal ville

Téléphone portable

Adresse mail

4 - Pour obtenir votre attestation d'aptitude physique, vous devez téléverser les documents suivants :

Afin d'éviter un allongement des délais de traitement de votre dossier, une attention particulière doit être portée à la qualité des fichiers transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du RECTO de la pièce d'identité en cours de validité

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour à l'adresse de domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du VERSO de la pièce d'identité en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du RECTO du permis de conduire en cours de validité

PREFECTURE 91 - Demande d'attestation d'aptitude physique pour les conducteurs d'ambulance

Permis de conduire de catégorie B français, ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du VERSO du permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du justificatif de domicile du conducteur de moins de 3 mois

- Quittance de loyer
- Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité
- Avis d'impôt sur les revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si hébergement par tiers, joindre la copie du RECTO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour à l'adresse de domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si hébergement par tiers, joindre la copie du VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si hébergement par tiers, joindre la copie de l'attestation d'hébergement de l'hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si hébergement par tiers, joindre le justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois

- Quittance de loyer
- Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité
- Avis d'impôt sur les revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre la copie du certificat médical (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par le préfet de votre département de résidence (qui ne peut pas être votre médecin traitant), avec une des mentions suivantes cochée : ambulance, transport public de personnes, ramassage scolaire

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Fait à

Le